



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
28 novembre 2014  
Français  
Original : anglais

---

### Lettre datée du 28 novembre 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Veillez trouver ci-joint un rapport présenté par l'Union européenne sur les activités de la force de maintien de la paix déployée par l'Union européenne en République centrafricaine (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) **BAN** Ki-moon



**Annexe**

**Lettre datée du 17 novembre 2014 adressée au Président  
du Conseil de sécurité par le Chef de la délégation  
de l'Union européenne auprès de l'Organisation  
des Nations Unies**

Veillez trouver ci-joint une lettre de la Haut-Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et Vice-Présidente de la Commission européenne, M<sup>me</sup> Federica Mogherini, transmettant un rapport sur l'opération de l'Union européenne en République centrafricaine (voir pièce jointe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter la présente lettre et sa pièce jointe à la connaissance des membres du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur  
(*Signé*) Thomas **Mayr-Harting**

**Pièce jointe****Lettre du 13 novembre 2014 adressée au Président du Conseil de sécurité par la Haut-Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et Vice-Présidente de la Commission européenne**

Dans sa résolution 2134 (2014), le Conseil de sécurité a autorisé l'Union européenne à déployer une opération en République centrafricaine, selon les termes de la lettre datée du 21 janvier 2014 (voir S/2014/45) que ma devancière, M<sup>me</sup> Catherine Ashton, avait adressée au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et dans laquelle l'Union avait accepté de déployer une force pour une période pouvant aller jusqu'à six mois à compter de la date à laquelle cette force aurait atteint sa pleine capacité opérationnelle.

Dans la même résolution, le Conseil a prié l'Union européenne de lui faire rapport sur l'exécution de ce mandat en République centrafricaine.

Vous trouverez ci-joint le rapport demandé pour examen.

Soyez assuré que l'opération déployée par l'Union européenne continuera de coopérer au maximum avec l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine et les forces françaises.

(Signé) Federica **Mogherini**

## **Rapport au Conseil de sécurité de l'opération de l'Union européenne en République centrafricaine sur l'appui qu'elle fournit à la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine et à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine**

### **Introduction**

1. Le 10 février 2014, comme le Conseil de sécurité l'y avait autorisé dans sa résolution 2134 (2014), le Conseil de l'Union européenne a créé une opération militaire de l'Union européenne pour contribuer au rétablissement de la sécurité en République centrafricaine. Cette décision est le fondement juridique de la création de l'opération de l'Union européenne en République centrafricaine (EUFOR RCA).
2. L'EUFOR RCA a pour mandat de contribuer temporairement à assurer la sécurité dans la région de Bangui en attendant de passer le relais à la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine (MISCA) et à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA). Elle participera donc aux efforts internationaux visant à protéger les civils les plus menacés et à instaurer les conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire.
3. L'opération a été lancée par une décision du Conseil de l'Union européenne en date du 1<sup>er</sup> avril 2014. Elle a atteint sa capacité opérationnelle initiale le 30 avril 2014 et sa pleine capacité opérationnelle le 15 juin 2014.
4. L'opération devait initialement prendre fin le 15 décembre 2014, mais son mandat a été prolongé jusqu'au 15 mars 2015 par une décision du Conseil de l'Union européenne en date du 7 novembre 2014.

### **Activités de l'opération**

5. L'opération comprend actuellement 867 soldats fournis par 21 États membres de l'Union européenne, la Géorgie, la Serbie, la Turquie et la Force de gendarmerie européenne, dont 733 sont déployés en République centrafricaine.
6. L'EUFOR RCA continue de maintenir sa supériorité militaire dans les troisième et cinquième arrondissements de Bangui ainsi qu'au point de débarquement aérien, l'aéroport international de Bangui. Il s'agit de zones hautement symboliques et stratégiques sur le plan politique dans la mesure où tous les ingrédients de la crise actuelle en République centrafricaine s'y trouvent réunis. Depuis l'arrivée de l'EUFOR RCA dans le pays, la situation s'est considérablement améliorée.
7. L'EUFOR RCA est considérée comme une force neutre et impartiale. Sa contribution positive est reconnue par les autorités de transition, les organisations internationales, les organisations non gouvernementales et la population locale.
8. Les patrouilles permanentes et très visibles de la Force ont contribué à une amélioration rapide de la sécurité, ce qui a permis à la population de circuler plus librement. Ce succès doit être considéré comme collectif, en ce qu'il résulte de la coopération avec toutes les autres forces internationales (la MISCA, la MINUSCA et l'opération Sangaris) et les forces nationales de sécurité.

9. Il y a eu une amélioration sur le plan de la sûreté et de la sécurité pour la population locale, de sorte que les personnes déplacées à l'intérieur du pays ont progressivement regagné leurs foyers dans les troisième et cinquième arrondissements. Le nombre de personnes déplacées accueillies dans le plus grand camp de Bangui, celui de l'aéroport M'Poko, est tombé de 100 000 en février 2014 à environ 18 000, bien qu'il soit remonté à environ 21 000 en raison des affrontements récents.

10. Parce que la liberté de circulation et la sûreté et la sécurité se sont améliorées, les organisations non gouvernementales et les acteurs humanitaires ont pu mener des activités propres à faciliter la vie quotidienne de la population. L'EUFOR RCA organise régulièrement des réunions de coordination avec l'ensemble des organisations non gouvernementales et des acteurs humanitaires en vue de mieux les appuyer et de les aider à collaborer.

11. Plusieurs exemples illustrent l'amélioration de la vie quotidienne à Bangui, notamment la réouverture du marché de PK5 et de certaines stations-service, la reprise des activités des banques et des taxis et, récemment, la réouverture du poste de police du cinquième arrondissement.

12. L'EUFOR RCA est de plus en plus acceptée par la majorité de la population qui, lasse d'être harcelée par les groupes armés, exige qu'il soit mis fin à l'impunité.

13. Les activités de l'EUFOR RCA illustrent l'approche exhaustive adoptée par l'Union européenne pour répondre aux défis auxquels la République centrafricaine est confrontée. L'Union européenne demeure le principal partenaire de développement du pays et son principal fournisseur d'aide humanitaire. L'EUFOR RCA est en contact permanent avec les directions générales de la Commission européenne pour l'aide humanitaire et la protection civile et pour le développement et la coopération afin de soutenir au mieux leurs activités dans la zone d'opérations. L'action de l'EUFOR RCA et les projets de l'Union européenne relatifs à l'état de droit (remise en état de l'appareil de justice pénale, formation de la police et de la gendarmerie, etc.) sont complémentaires.

14. L'EUFOR RCA contribue à faire respecter l'état de droit en coopérant et en patrouillant avec les forces de sécurité nationales. En outre, la Force de gendarmerie européenne apporte une valeur ajoutée compte tenu de la situation particulière de Bangui, en proie à une criminalité omniprésente.

15. Sur le plan opérationnel, les sursauts de violence de la fin du mois d'août et du début du mois d'octobre démontrent les résultats obtenus par l'EUFOR RCA : il s'agissait de soulèvements de criminels et de radicaux contrariés de ne pouvoir poursuivre leurs activités illégales en raison de l'action de la Force. Il y a des frictions palpables entre la population locale et tous les groupes armés. Le dispositif renforcé qu'a mis en place l'EUFOR RCA en République centrafricaine, en particulier pour séparer les divers groupes des troisième et cinquième arrondissements lors de la flambée de violence d'octobre, a permis d'éviter que la situation ne dégénère en un nouveau cycle de violences et de représailles. La priorité de l'EUFOR RCA est maintenant de continuer à isoler les fauteurs de trouble et à renforcer la sûreté et la sécurité pour la population locale.

16. À ce jour, l'EUFOR RCA a confisqué plus de 3 000 armes et des quantités considérables de munitions, y compris des machettes, des cartouches, des grenades, des fusils d'assaut et des roquettes.

17. Les soins de survie ont été assurés conjointement par l'EUFOR RCA et la MISCA/MINUSCA. Le dentiste de l'EUFOR RCA a soigné des soldats de l'Union africaine et de l'Organisation des Nations Unies.

18. La coordination entre l'EUFOR RCA et la MINUSCA a bien commencé et continue de s'améliorer à mesure que les effectifs de cette dernière augmentent et que ses membres s'approprient leur rôle. Initialement, l'EUFOR RCA avait un attaché de liaison auprès de la MISCA; elle a maintenant deux attachés de liaison auprès de la MINUSCA. En outre, le nombre de patrouilles conjointes augmente. À ce jour, le bataillon multinational a effectué deux patrouilles conjointes, et les unités de police intégrées 18 patrouilles conjointes, avec des militaires et des policiers de la MINUSCA, respectivement.

-----